

SYNTHÈSE

Le Comité d'évaluation et de contrôle (CEC) de l'Assemblée nationale a engagé un travail sur les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes, dix ans après un premier rapport d'information remis par le CEC sur le même thème¹. Dans ce cadre, sa présidente a demandé à la Première ministre que France Stratégie établisse un diagnostic actualisé de l'état des connaissances en la matière.

L'origine sociale pèse toujours fortement sur les destinées des jeunes en France

Les perspectives de promotion sociale se sont améliorées depuis trente-cinq ans pour tous les jeunes, sous l'effet de l'augmentation de la part des emplois de profession intermédiaire, cadres et professions intellectuelles supérieures (CPIS). Entre 1983 et 2019, cette part est passée de 27 % à 45 % pour les jeunes hommes au total (avec une hausse de 10 % à 20 % de la proportion des seuls CPIS) et de 24 % à 50 % pour les jeunes femmes au total (avec un bond de 5 % à 18 % pour les seules CPIS).

La diffusion de ces catégories qualifiées a bénéficié aux jeunes de toutes les origines sociales. La proportion de jeunes hommes qui, cinq à huit ans après la fin de leurs études initiales, ont accédé à un emploi de CPIS ou de profession intermédiaire est ainsi passée de 15 % en 1983 à 26 % en 2019 parmi les fils d'ouvrier, et de 66 % à 73 % pour les fils de cadre. Parmi les jeunes femmes, la proportion est passée de 14 % à 34 % pour les filles d'ouvrier et de 57 % à 77 % parmi les filles de cadre.

Mais cette progression de la mobilité sociale s'est interrompue depuis le début de la décennie 2000, marquée par un léger recul de la mobilité intergénérationnelle ascendante et par une légère progression de la mobilité descendante pour l'ensemble des jeunes. Cette détérioration des perspectives de mobilité ascendante concerne surtout les

¹ [Rapport d'information](#) sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes présenté par MM. Régis Juanico et Jean-Frédéric Poisson, décembre 2013.

jeunes hommes, alors qu'on observe un **mouvement de rattrapage des jeunes femmes qui a concerné tous les milieux sociaux.**

Les mobilités d'une génération à l'autre sont loin d'être négligeables. C'est le cas si considère la catégorie sociale : en moyenne sur la période 2003-2019, on compte 24 % de mobilités ascendantes et 32 % de mobilités descendantes, l'immobilité comptant pour 40 % des flux, la mobilité horizontale pour 4%¹. C'est vrai aussi si on regarde l'échelle des revenus : en 2019, 73 % des jeunes de 29 ans appartiennent à un cinquième de revenu différent de celui de leurs parents (avec autant de mobilités ascendantes que descendantes).

Table de mobilité sociale en 2019

Origine sociale	Position sociale							
	Agri-culteur	Artisan, commerçant	Cadre et profession intellectuelle supérieure	Profession intermédiaire	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Dominante cadre	0	2,5	50	31,2	7,9	3,4	3,4	1,6
Dominante intermédiaire	0,8	3,3	30,8	35,7	14,4	4,3	7,8	2,9
Dominante employée	0	2,3	14,3	32,1	24,2	10	12,7	4,5
Dominante petit indépendant	3,6	5,1	14,9	24,6	20,7	8,8	14,9	7,4
Dominante ouvrière	0,2	1,6	7,1	22,2	24	12,8	18,8	13,4
Monoactive employé ou ouvrier	0,3	1,7	8,6	18,4	22,5	14,5	21,2	12,8

Champ : individus sortis de formation initiale depuis cinq à huit ans en 2019 et nés en France métropolitaine hors inactifs n'ayant jamais travaillé.

Lecture : en 2019, 2,5 % des individus nés dans une famille à dominante cadre exercent un emploi d'artisan ou de commerçant cinq à huit ans après la fin de leurs études initiales.

Source : enquête Emploi (Insee) ; calculs Camille Peugny pour France Stratégie

Mais la reproduction sociale reste marquée : les jeunes occupent souvent la même position que leurs parents à la fois dans la hiérarchie sociale et dans l'échelle des revenus. Ainsi, en 2019, plus de 80 % des enfants nés dans des familles à dominante cadre exercent cinq à huit ans après la fin de leurs études initiales un emploi de cadre ou

¹ Résultats issus d'une décomposition matricielle croisant 8 professions et catégories professionnelles (PCS) des jeunes avec 26 catégories d'origine sociale.

profession intellectuelle supérieure ou une profession intermédiaire, tandis que 69 % de ceux issus d'une famille à dominante ouvrière exercent un emploi d'ouvrier ou d'employé. La reproduction est également forte si l'on examine la position des jeunes et celle de leurs parents dans l'échelle des revenus : 34 % des jeunes issus des 20 % des familles les plus aisées sont eux aussi situés en haut de l'échelle des revenus et seuls 15 % se trouvent dans le cinquième le plus bas. À l'opposé, 31 % des enfants de parents situés en bas de la distribution des revenus occupent la même position. Ils ne sont que 12 % à se hisser en haut de l'échelle des revenus. Un jeune issu d'une famille parmi les 20 % les plus aisées a en moyenne trois fois plus de chances qu'un jeune de famille modeste de figurer parmi les 20 % les plus aisés de sa génération.

Les premiers pas sur le marché du travail sont marqués par l’empreinte de l’origine sociale

L'empreinte de l'origine sociale constatée sur la position sociale des jeunes cinq à huit ans après leur sortie de formation initiale s'observe dès leur entrée sur le marché du travail.

L'origine sociale continue de fortement différencier les diplômés des jeunes

Parachevant des parcours scolaires nettement marqués par l'origine sociale, le diplôme diffère fortement, tant par son niveau que par son type, selon le milieu social dans lequel les jeunes ont grandi. Si, en quarante ans, la part des jeunes d'origine modeste diplômés du supérieur s'est accrue dans un contexte d'élévation générale du niveau de formation, les enfants de cadres, de professions intermédiaires ou d'indépendants restent beaucoup plus fréquemment diplômés de l'enseignement supérieur que les enfants d'ouvriers ou d'employés, et ils le sont dans les formations les plus longues (bac+5 et au-delà) et les plus sélectives (écoles d'ingénieurs, de commerce, grandes écoles). Ainsi, la part des jeunes diplômés du supérieur long (bac+5 et au-delà) est de loin la plus élevée chez les jeunes issus de familles à dominante cadre (48 % et même 55 % chez les jeunes dont les deux parents sont cadres) et elle diminue à mesure que l'on descend l'échelle sociale : 31 % pour les jeunes issus de familles à dominante intermédiaire, 20 % pour les jeunes dont la famille est à dominante employée et de l'ordre de 10 % pour les jeunes issus des ménages les plus modestes (dont les familles à dominante ouvrière). Dit autrement, entre un jeune issu d'une famille à dominante cadre et un jeune issu d'une famille à dominante employée (respectivement ouvrière), le rapport de probabilité d'être diplômé bac+5 est 2,4 fois plus élevé (respectivement 4,3). La part des jeunes non diplômés suit une pente inverse, diminuant à mesure que l'on monte dans la hiérarchie sociale. Ce cas relève de l'exception pour les enfants dont les deux parents sont cadres (2 %) mais concerne 16 % des jeunes issus de familles ouvrières et près du quart de ceux originaires de ménages à dominante inactive.

Visible dès le premier emploi, la reproduction sociale est, après trois années de vie active, plus accentuée dans le haut de la hiérarchie sociale mais estompée dans le bas

Dès leur premier emploi, les jeunes occupent souvent la même position sociale que leurs parents. Trois ans après leur sortie de formation initiale, les jeunes issus de familles à dominante cadre et intermédiaire sont encore plus souvent qu'au premier emploi dans la même position sociale que leurs parents. Pour les jeunes issus de familles à dominante employée et à dominante ouvrière, les trois premières années passées sur le marché du travail ont au contraire permis de réduire la reproduction sociale et ils occupent plus souvent un emploi de profession intermédiaire que lors de leur premier emploi. Et même si leur accès au statut de cadre demeure peu fréquent, il progresse en trois ans. Il en résulte qu'entre un jeune issu d'une famille à dominante cadre et un jeune issu d'une famille à dominante employée, le rapport de probabilité d'être cadre est légèrement plus faible trois ans après la sortie de formation (2,3) qu'au premier emploi (2,6). Pour les jeunes issus de familles à dominante ouvrière, ce rapport est également plus faible après la sortie de formation (4,4) qu'au premier emploi (5,1). Au premier ordre, les écarts de probabilité d'être cadre, selon l'origine sociale, sont du même ordre de grandeur que les écarts de probabilité d'être diplômé bac+5¹.

Derrière la probabilité à accéder au statut de cadre se trouve le diplôme détenu par les jeunes : la probabilité d'être cadre au premier emploi comme celle de l'être trois ans après la sortie de formation initiale varie avec la spécialité et le niveau de diplôme qui sont eux-mêmes étroitement liés à l'origine sociale. Ainsi, dès le premier emploi, toutes choses égales par ailleurs, un jeune diplômé d'une école d'ingénieur a environ cinq fois plus de chances qu'un diplômé de master de lettres et sciences humaines et sociales d'être cadre dès son premier emploi et trois ans après la sortie de formation initiale. En revanche, avoir un diplôme inférieur à bac+5 réduit considérablement les chances (d'environ dix fois) d'accéder à la catégorie de cadre.

Les diplômes ne sont pas la seule cause des disparités de position et de mobilité sociales : avec un même niveau et type de diplôme, les jeunes semblent avoir moins de chances d'atteindre une position sociale élevée lorsque leur famille est à dominante ouvrière. En effet, pour les diplômés du supérieur, à caractéristiques identiques dont le niveau de diplôme et le domaine de formation, un jeune issu d'une famille de deux parents cadres a 1,3 fois plus de chances d'être cadre dès son premier emploi qu'un jeune issu d'une famille à dominante employée. L'avantage attribué à l'origine sociale est encore plus prégnant sur l'emploi occupé trois ans après la sortie des études, la probabilité de devenir

¹ De même, les écarts de probabilité d'être cadre ou profession intermédiaire sont de même ordre de grandeur que les écarts de probabilité d'être diplômé du supérieur.

cadre étant dorénavant multipliée par 1,5 pour les jeunes issus d'une famille de deux parents cadres. À l'inverse, les jeunes originaires d'une famille à dominante ouvrière ont 20 % de chances en moins d'accéder à la catégorie de cadre que les jeunes issus d'une famille à dominante employée, que ce soit au premier emploi ou trois ans après la sortie de formation initiale.

Ces résultats suggèrent que les politiques qui visent à élever le niveau de diplôme des jeunes sont indispensables mais non suffisantes pour assurer à tous les jeunes, notamment ceux d'origine modeste diplômés du supérieur, une possibilité de mobilité sociale et l'accès à une catégorie sociale correspondant à leur niveau de diplôme et à leurs ambitions. D'autres facteurs, tels que les opportunités d'emploi qui sont pour partie fonction de la structure productive du lieu où vit le jeune, ou sa capacité à être mobile, jouent également un rôle.

Encadré – La mobilité sociale dans les Drom

Les travaux portant sur la mobilité sociale restreignent le plus souvent leur analyse aux personnes nées ou résidant en France métropolitaine. Les départements et régions d'outre-mer (Drom) sont rarement traités en tant que tels pour des raisons d'effectifs insuffisants dans les enquêtes nationales, alors qu'ils présentent des caractéristiques sociodémographiques et des situations de marché du travail spécifiques qui peuvent avoir un impact sur les opportunités de mobilité sociale.

Le présent rapport contient un chapitre qui traite spécifiquement de la mobilité sociale intergénérationnelle des jeunes nés dans les Drom, en tenant compte de leur lieu de résidence, de leur mobilité géographique et de leur origine sociale. Deux enquêtes sont mobilisées, qui présentent chacune des avantages et des limites pour cet exercice. L'enquête Emploi (Insee) permet de suivre l'ensemble des jeunes nés dans les Drom et de les comparer aux jeunes nés dans l'Hexagone, mais avec des effectifs trop faibles pour analyser de manière directe la mobilité sociale des jeunes natifs des Drom. L'enquête Migrations, Familles et Vieillesse (MFV, Ined-Insee) porte spécifiquement sur les personnes résidant dans les Drom et permet donc des investigations plus précises, mais au prix d'un biais possible lié à la non-prise en compte de tout ou partie des jeunes ayant quitté leur Drom de naissance.

Malgré ces limites, il est possible de tirer les conclusions suivantes :

- Comparativement aux jeunes nés en France métropolitaine, l'origine sociale pèse plus fortement pour les jeunes natifs des Drom, quel que soit leur lieu de résidence actuelle, sur l'accès à un diplôme du supérieur, et sur l'accès à l'emploi, mais moins sur l'accès au statut de cadre.

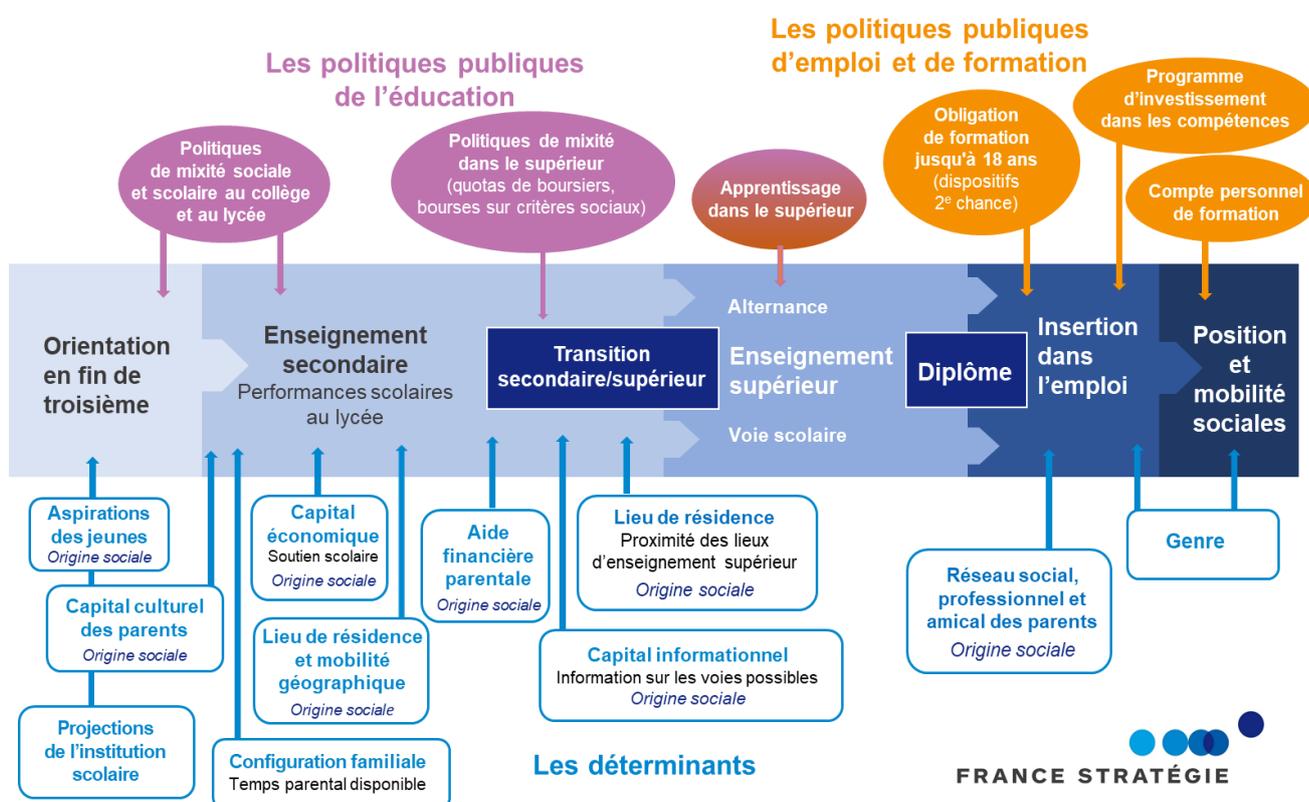
- Les inégalités d'accès à une position sociale élevée semblent un peu moins fortes chez les jeunes vivant dans leur Drom de naissance que pour les jeunes nés dans l'Hexagone, et semblent avoir régressé depuis 2010. En particulier, parmi les natifs des Drom, la probabilité d'être cadre ou d'occuper une profession intermédiaire est en 2020 1,7 fois plus forte pour les jeunes issus de ce milieu que pour ceux dont les parents sont bi-actifs à dominante employé/ouvrier. Ce ratio est en 2020 de 2,0 dans l'Hexagone, et était de 2,6 dans les Drom en 2010.
- L'avantage des jeunes femmes comparativement aux jeunes hommes en termes de mobilité sociale ascendante semble légèrement supérieur dans les Drom que dans l'Hexagone ; cet avantage s'est toutefois réduit depuis 2010.
- La migration vers la France métropolitaine modifie considérablement les trajectoires de mobilité sociale des jeunes des Drom.
- La migration des jeunes natifs des Drom vers l'Hexagone est un phénomène massif principalement lié à la poursuite d'études : quatre jeunes nés aux Antilles et deux nés à La Réunion sur dix, sortis de formation initiale depuis cinq à dix ans entre 2014 et 2020, résident en France métropolitaine depuis plus de six mois au moment de l'enquête.
- La migration atténue, sans toutefois les annuler, les disparités de position et de mobilité sociales entre les jeunes nés dans les Drom et ceux nés dans l'Hexagone. Elle améliore également la position sociale des natifs des Drom qui sont retournés vivre dans leur Drom de naissance après un passage dans l'Hexagone. Comme les jeunes issus des familles modestes migrent beaucoup moins que ceux des familles favorisées/intermédiaires, la migration a ainsi pour effet d'accroître la reproduction sociale, tant en termes de diplôme que de position sociale.

Les actions susceptibles de favoriser la mobilité sociale : réduire les inégalités éducatives, desserrer le lien entre parcours éducatif et position sociale ultérieure

Très présente dans le débat public, la question de la mobilité sociale n'apparaît pas pour autant parmi les objectifs explicitement assignés aux politiques publiques, prises individuellement. Afin d'identifier et d'analyser ces politiques, on considère donc dans ce rapport comme des « politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes » celles pouvant agir sur les déterminants de leur position sociale, et desserrer l'emprise que l'origine sociale peut exercer sur leurs trajectoires.

Cette analyse des déterminants fonde la grille à travers laquelle sont analysées les politiques publiques dans le rapport Le schéma ci-dessous récapitule les déterminants de la position et de la mobilité sociales qui ont été identifiés au fil de l'analyse et il met en face les politiques publiques qui sont analysées de manière détaillée dans le rapport. Il met en lumière que l'origine sociale influe sur les parcours éducatifs et *in fine* sur la position et la mobilité sociales par plusieurs canaux dont les effets se cumulent : le capital économique des parents, leur capital culturel, informationnel, le lieu de résidence, les aspirations des jeunes, etc.

Les déterminants de la mobilité sociale et les politiques publiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes



On retient les politiques qui ont un impact sur les facteurs déterminant la position sociale atteinte à la fin de la jeunesse, en focalisant l'analyse sur celles qui ont un impact sur la catégorie des « jeunes », soit les 15-30 ans.

Le poids du diplôme initial sur la position sociale étant particulièrement important en France, il s'agit en premier lieu d'examiner les politiques visant à améliorer les parcours éducatifs des jeunes d'origine modeste ou à réduire les inégalités de

parcours éducatifs dont on sait qu'ils sont fortement marqués par l'origine sociale¹.

Ces inégalités sont analysées au prisme des évolutions plus structurelles qu'a connues la France depuis quarante ans, caractérisées par l'élévation du niveau de formation des jeunes générations et la massification de l'enseignement secondaire puis supérieur.

On ne saurait pour autant limiter le spectre des politiques de mobilité sociale au champ de l'éducation. **On examine donc également les politiques visant à desserrer le lien entre parcours éducatif et position sociale, qui pourraient aussi favoriser la mobilité sociale au cours de la vie professionnelle** : dispositifs de lutte contre le décrochage, de « deuxième chance » et d'accès à la formation professionnelle des jeunes. Là encore, l'analyse de la force du lien entre parcours éducatif et position dans l'emploi est faite au regard des modalités d'insertion des jeunes dans l'emploi qui, en quarante ans, sont marquées par une plus grande précarisation et un poids renforcé du diplôme.

Une cartographie des politiques en faveur de la mobilité sociale des jeunes : des dispositifs multiples, des moyens modestes, une approche largement curative

Pour chacun de ces blocs de politiques publiques, on cherche à recenser celles qui permettent spécifiquement de réduire les inégalités sociales affectant le destin des jeunes issus de milieu modeste et qui, de ce fait, peuvent favoriser leur mobilité sociale. En effet, les politiques publiques de l'éducation, comme de l'emploi, prises dans leur globalité ne parviennent pas complètement à cet objectif. Si sans elles, la situation de ces jeunes se serait encore détériorée, et si l'analyse rétrospective sur quarante ans montre les progrès réalisés, elles ne permettent toujours pas d'inverser la tendance décrite plus haut : un jeune issu de milieu modeste a toujours moins de chances de sortir diplômé du système de formation initiale (en particulier du supérieur) et moins de chances d'obtenir un emploi de cadre qu'un jeune issu d'une famille à dominante cadre. Pour effectuer ce recensement de politiques publiques, France Stratégie a adressé aux principales administrations concernées un questionnaire *ad hoc* (voir [annexe B](#)).

Il en ressort qu'en 2022, plus de 50 dispositifs de l'État peuvent entrer dans le champ étudié. La moitié d'entre eux se rapporte à des dispositifs en matière d'éducation, 40 % au champ de l'emploi et le reste à d'autres domaines comme la culture ou la citoyenneté. La pluralité des finalités poursuivies, qui s'expriment rarement en termes de mobilité sociale, se reflète aussi dans la multiplicité de ces dispositifs et dans leur grande hétérogénéité, tant en termes d'engagements financiers – certains, majeurs, comme les quotas de boursiers ne se traduisent pas budgétairement – que de volumes de jeunes

¹ Barasz J. et Furic P. (2023), « [La force du destin. Poids des héritages et parcours scolaires](#) », *Note d'analyse* n° 125, France Stratégie, septembre.

touchés : près de 700 000 bénéficiaires de bourses et d'aides dans le supérieur contre 4 250 jeunes en EPIDE (Établissement pour l'insertion dans l'emploi).

Les dispositifs ciblés de l'État en faveur de la mobilité sociale des jeunes selon leur parcours de l'éducation à l'emploi, 2022

Enseignement scolaire	Enseignement supérieur	Emploi et insertion professionnelle	Autres domaines
Éducation prioritaire et dédoublement des CP et des CE1 et Grandes sections Mesures facilitant les dérogations à l'affectation des élèves (et points bonus aux boursiers) École ouverte et vacances apprenantes Cités éducatives (Mallette des parents, activités péri-éducatives des établissements Internats d'excellence Devoirs faits Contrats locaux d'accompagnement Territoires éducatifs ruraux Obligation de formation 16-18 ans Apprentissage (niveau du secondaire) (1) Promo 16-18 Bourses et aides au mérite (niveau du secondaire) Fonds sociaux (niveau du secondaire) Bourses et aides, scolarité des français à l'étranger Petits déjeuners et tarification sociale des cantines	Apprentissage (niveau du supérieur) (1) Cordées de la réussite Quotas de boursiers (Taux boursiers sur Parcoursup / Bacs professionnel et technologiques en IUT et STS) Boursiers en Cycle pluridisciplinaire d'Études supérieures (CPES) Campus connectés Bourses et autres aides (niveau du supérieur) Restauration et résidences universitaires Passeport pour la mobilité des études (Drom) Prêt étudiant garanti par l'État (PEGE) Erasmus +	PACEA (Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) EPIDE (Établissement public d'insertion dans l'emploi) E2C (Écoles de la deuxième chance) CEJ (Contrat d'engagement jeune) Contrat de professionnalisation Contrats aidés Adultes relais (contrats aidés) Compte personnel de formation (CPF) Plan d'investissement dans les compétences (PIC) Missions locales Service militaire adapté Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'État. Classes Prépas Talents Classes préparatoires au concours sous-officier et aux concours administratifs (ultra-marins) Cadres d'avenir Conventions avec des associations d'accompagnement à l'orientation Chaîne de reconversion des jeunes engagés en Gendarmerie Cadets de la gendarmerie nationale (in SNU) Passeport pour la mobilité de la formation professionnelle (Drom) Journée défense et citoyenneté Journée défense et mémoire nationale Service militaire volontaire	1 jeune 1 mentor Information jeunesse Service civique Service national universel Soutien aux dispositifs de mobilité internationale (Drom) Fonds d'échanges éducatifs, culturels et sportifs (Drom) Unités éducatives d'activité de jour et Missions d'insertion du secteur public Plan 10 000 Jeunes Pass Culture part collective (volet scolaire) Pass Culture part individuelle (volet culture)

(1) Au niveau budgétaire, l'apprentissage est inscrit dans le Programme budgétaire 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » de la mission Travail et emploi.

Sources : France Stratégie, d'après Enquête auprès des administrations. Dispositifs hors Sécurité sociale, Collectivités territoriales et Europe (à l'exception d'Erasmus +) et hors dispositifs de droit commun

Dans cette approche, le total des moyens de l'État en faveur de la mobilité sociale des jeunes est estimé à 13 milliards d'euros en 2022, soit 12,5 % environ de l'ensemble des dépenses publiques de l'État identifiées comme des « politiques en faveur de la jeunesse » dans les documents budgétaires, estimées à 105 milliards d'euros¹.

**Les moyens de l'État en faveur de la mobilité sociale des jeunes en 2022
par grands domaines de l'action publique**

Domaines d'action publique	Moyens de l'État en faveur des jeunes (a) En millions €	Moyens de l'État en faveur de la mobilité sociale des jeunes (b) En millions €	(b)/(a) en %
Éducation	87 830	6 450	7,3 %
Emploi et insertion professionnelle	5 896,8	5 305	90,0 %
Autres domaines	13 050	1 405	12,0 %
Total	105 490	13 165	12,5 %

Source : France Stratégie

Sur 100 euros de moyens mobilisés en faveur de la mobilité sociale des jeunes :

- **49 euros concernent l'éducation**, dont 18 visent à améliorer directement les performances et la réussite scolaire des jeunes, le reste étant constitué d'aides monétaires (bourses du secondaire et du supérieur) ;
- **40 euros ont pour objet de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes** ; il s'agit, hors apprentissage, du financement de dispositifs destinés principalement à favoriser la « deuxième chance » pour les jeunes sortis du système scolaire peu diplômés ou sans diplôme ou qualification ;
- **11 euros sont consacrés à d'autres politiques** (Pass culture, Service civique par exemple).

¹ De très nombreuses politiques touchent les jeunes et peuvent avoir un impact indirect sur leur développement, leur santé, etc., ce qui peut avoir des conséquences sur leurs PCS ou leurs rémunérations. On pourrait de ce fait élargir encore le périmètre au-delà des 105 milliards d'euros détaillés ici, en intégrant les dépenses des collectivités, celles pour la petite enfance, les exonérations de cotisations sociales, les dépenses de l'aide sociale à l'enfance ou les financements européens. Ceci conduirait à des montants bien supérieurs – d'au moins 200 milliards d'euros – mais l'absence de données consolidées et l'hétérogénéité des objectifs poursuivis sur un périmètre aussi large nous ont conduits à privilégier le périmètre des dépenses de l'État en faveur des jeunes comme référence large, avant de resserrer l'analyse sur le périmètre à 13 milliards d'euros.

Cette grande hétérogénéité de dispositifs témoigne de trois faits marquants :

- **une action publique largement dispersée aux moyens globalement modestes.** Cette cinquantaine de dispositifs ne représente qu'une petite part des moyens alloués par l'État à la jeunesse et leur recension témoigne d'une grande dispersion des efforts : 15 dispositifs représentent près de 95 % des sommes engagées et 30 dispositifs à peine 500 millions d'euros. Ces dispositifs sont éclatés entre différents ministères et administrations, et leur dispersion nuit à la lisibilité de l'action publique, pour les jeunes comme pour les acteurs en charge de les accompagner.
- **une approche largement curative.** Ces dispositifs s'attèlent à réparer ce que les politiques publiques de l'éducation et de l'emploi ont du mal à atteindre : l'égalité des chances. La part importante des dépenses consacrées à l'éducation – sur les 13 milliards d'euros comme dans le périmètre large (puisqu'elles pèsent plus de 80 % du total) – répond au poids des parcours scolaires dans la formation de ces inégalités. Mais cela ne doit pas empêcher d'interroger plus structurellement les racines de ces inégalités, comme la ségrégation scolaire ou la pauvreté des familles, qui dépassent pour partie le champ de l'éducation.
- **un manque d'articulation et de coordination entre ces dispositifs.** Si les politiques publiques ayant pour objectif explicite la mobilité sociale sont rares, face aux inégalités sociales constatées en matière de réussite scolaire, d'orientation, ou d'insertion dans l'emploi, nombre de dispositifs publics cherchent, chacun dans son champ, à réduire le poids des déterminants socioéconomiques et à garantir l'égalité des chances entre tous les jeunes. Faire de cet objectif de mobilité sociale un objectif explicite des politiques publiques passe sans doute par un meilleur calibrage et une plus grande articulation de ces dispositifs pour en accroître l'efficacité et les synergies.

Zooms sur cinq politiques susceptibles de favoriser la mobilité sociale des jeunes

Le rapport présente un examen de cinq dispositifs susceptibles de favoriser la mobilité sociale des jeunes, afin d'illustrer les politiques publiques à chaque étape du parcours des jeunes sur la tranche d'âge de 15 à 30 ans considérée dans le rapport. Ces cinq dispositifs n'ont pas été choisis selon des critères financiers ou de volume – ni sur leur efficacité, la mobilité sociale n'en étant le plus souvent pas un objectif premier ou explicite –, mais parce que chacun d'eux a, parmi ses objectifs affichés, des éléments qui le rattachent (explicitement ou pas) à l'objectif de mobilité sociale. Enfin, nous avons privilégié des dispositifs récents ou ayant fait l'objet de réformes depuis dix ans (date du premier rapport du CEC sur le sujet) et pour lesquels nous disposons d'éléments d'évaluation. En complément, nous n'avons pas retenu de dispositifs faisant l'objet de réformes en cours

(ce qui nous conduit, par exemple, à ne pas retenir les bourses du supérieur ou le lycée professionnel).

Accroître la mixité sociale à l'école

L'exposition des élèves de milieu social défavorisé ou faible scolairement à des pairs plus favorisés a des effets sur les performances à court terme relativement mesurés, et des bénéfices de moyen et long termes importants (réduction du décrochage scolaire, amélioration des trajectoires scolaires et professionnelles). Les mesures visant la mixité sociale et scolaire dans l'enseignement ont donc un effet positif potentiel important sur la mobilité sociale des jeunes défavorisés. Un certain nombre de mesures expérimentées dans les années récentes ont montré leur efficacité pour accroître la mixité au collège et en lycée, mais leur ampleur est restée trop limitée pour conduire à une baisse globale de la ségrégation scolaire. Parmi les pistes présentes dans le débat public pour accroître la mixité, cinq sont détaillées : instaurer un pilotage national à haut niveau des politiques de mixité, renforcer l'attractivité des établissements les plus défavorisés ; agir sur la sectorisation dans chaque académie ; intégrer plus systématiquement des objectifs de mixité dans les critères d'affectation (par exemple dans le cadre de la procédure Affelnet dans chaque région) ; faire contribuer le secteur privé sous contrat aux objectifs de mixité.

Mieux articuler l'obligation de formation pour les 16-18 ans et les dispositifs de deuxième chance

Annoncée en octobre 2018 par le président de la République dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté 2018-2022, et traduite dans l'article 15 de la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance », l'obligation de formation pour les 16-18 ans vise à garantir aux décrocheurs de l'éducation nationale une seconde chance sous forme d'intégration soit dans un parcours scolaire « classique » ou en apprentissage, soit dans un dispositif d'accompagnement ou d'insertion dans l'emploi. Si tous les mineurs sont concernés par l'obligation de formation, la mise en œuvre de cette nouvelle politique publique visait spécifiquement les mineurs ni en études, ni en emploi, ni en formation (NEET). Il n'y a donc pas de dispositif spécifiquement créé avec cette obligation mais elle repose sur un meilleur repérage et un meilleur suivi des jeunes concernés et sur plus grande coordination entre les différents services et opérateurs de l'État (ministères de l'Éducation nationale et de la jeunesse, du Travail, du plein emploi et de l'insertion, de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire, et les Missions locales). Si on peut constater que le nombre de NEET mineurs a continué de diminuer depuis 2019, il est encore trop tôt pour évaluer les effets de cette obligation. D'abord parce qu'elle est entrée en vigueur à la rentrée 2020, ensuite parce qu'elle a connu un retard dans le développement du système d'information partagé entre les acteurs de l'éducation et les offreurs de solution dont elle dépend en grande partie. Néanmoins, les premiers rapports

de suivi ouvrent des pistes à explorer. Parmi elles, trois sont présentées dans le rapport. La première porte sur l'obligation elle-même : pour garantir son effectivité, il s'agit à la fois d'améliorer les systèmes d'information permettant de suivre ces jeunes et leur devenir dans les différentes modalités prévues, et de renforcer la collaboration entre les acteurs publics, notamment au niveau local, et les missions locales en charge de contrôler le respect de cette obligation. Les deux autres visent à mieux prendre en compte les spécificités de ces jeunes mineurs dans des dispositifs de droit commun en visant leur amélioration globale. Une proposition particulière porte sur le contrat d'engagement jeune (CEJ) destiné à l'accompagnement et à l'insertion des jeunes NEET de 16 à 25 ans, pour que les solutions les plus structurantes soient privilégiées pour les plus jeunes, notamment en matière éducative (apprentissage, EPIDE, E2C, etc.).

Favoriser l'accès à l'enseignement supérieur

L'instauration de quotas de boursiers dans l'accès aux formations du supérieur au sein du dispositif Parcoursup a été inscrite en 2018 dans la loi d'orientation et de réussite des étudiants (ORE). Cette disposition de discrimination positive sur critères sociaux s'est accompagnée d'une nette augmentation de l'accès à l'enseignement supérieur de jeunes boursiers (leur proportion est passée de 20 % à 25 %). La proportion de boursiers dans le supérieur n'a pas augmenté pour autant, l'une des explications étant sans doute le très fort développement de l'apprentissage¹. Surtout, leur répartition selon les filières reste socialement marquée. Les boursiers – a fortiori les plus précaires issus des familles défavorisées – sont davantage présents dans les filières de l'enseignement supérieur court les moins sélectives, et dans les spécialités les moins valorisées sur le marché du travail. Ce constat témoigne à la fois de phénomènes d'autocensure, mais également de moindres performances scolaires et d'une éventuelle sélectivité sociale de la part de certains établissements. Parmi les pistes présentes dans le débat public pour y remédier, trois sont détaillées dans ce rapport : la révision du mode de calcul des quotas, la nécessité de politiques volontaristes et non passives des établissements, et l'anonymisation du lycée d'origine.

Faire de l'apprentissage un levier de mobilité sociale. L'apprentissage est une modalité de formation qui s'est considérablement développée depuis 2018, fortement encouragée et soutenue financièrement par les pouvoirs publics. Cette croissance a principalement bénéficié à l'apprentissage dans le supérieur, à l'université mais aussi dans les écoles de commerce et d'ingénieur, et si la part des enfants de milieux modestes dans ces formations a augmenté, ce sont les enfants de classes favorisées, surreprésentés dans l'enseignement supérieur, qui semblent avoir capté la plus grande partie de cette croissance. La non soutenabilité financière de cette croissance conduit s'interroger sur les modalités

¹ Qui ne peut être cumulé avec une bourse.

d'évolution des aides publiques à l'apprentissage dans le supérieur. Parmi les pistes présentes dans le débat public pour favoriser l'accès à l'enseignement supérieur des jeunes de milieux modestes, trois sont détaillées dans le rapport : recalibrer les aides pour qu'elles bénéficient aux jeunes en ayant le plus besoin ; davantage soutenir les étudiants les plus modestes ; mieux accompagner les jeunes apprentis pour à la fois réduire les ruptures d'apprentissage et favoriser la réussite dans l'obtention du diplôme.

Encourager le recours à la formation continue des jeunes les moins qualifiés

Favoriser la mobilité sociale des jeunes passe également par le droit à une deuxième chance quand le parcours scolaire initial n'a pas permis à certains d'entre eux de prétendre à une évolution professionnelle satisfaisante. La formation continue, surtout lorsqu'elle est sanctionnée par une certification, est susceptible de pallier l'absence de diplôme qui constitue la principale entrave à la mobilité sociale. Deux dispositifs récents, le compte personnel de formation (CPF) créé par la loi du 5 mars 2014 mais véritablement opérationnel depuis 2018, et le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) lancé en 2018, qui cible les non-qualifiés et les jeunes, peuvent contribuer par des leviers différents à favoriser le retour en formation de jeunes peu ou pas qualifiés. Dotés de moyens substantiels, et ayant atteint des volumes conséquents, ces deux dispositifs pourraient être davantage mobilisés pour devenir de véritables leviers de mobilité sociale pour les jeunes les moins dotés. Parmi les pistes présentes dans le débat public, quatre sont détaillées dans le rapport : réorienter le CPF vers des formations améliorant réellement le niveau de qualification des bénéficiaires ; compléter les comptes CPF des jeunes non qualifiés s'orientant vers certaines formations par le biais de politiques d'abondements ; lever les freins à l'entrée et à la poursuite en formation tout en renforçant l'accompagnement individualisé ; mettre en place des modes de rémunération des organismes de formation qui évitent de défavoriser les candidats les plus fragiles.

Conclusion

En conclusion, il nous semble important d'insister sur trois points fondamentaux.

- La mobilité sociale a progressé sur les trente-cinq dernières années, mais ce mouvement s'est interrompu depuis le milieu des années 2000, et le destin des jeunes reste toujours fortement marqué par leur origine sociale, tant en termes de parcours scolaire que professionnel. Les inégales capacités des parents à accompagner, à soutenir et à financer les parcours éducatifs de leurs enfants se doublent d'inégalités plus systémiques liées au genre mais également au lieu de résidence.

- Les politiques de l'éducation et d'emploi sont, de loin, majoritaires dans les moyens des politiques publiques bénéficiant aux jeunes : environ 90 milliards d'euros sur un total de 105 milliards. Mais elles peinent à atteindre les objectifs qui sont les leurs en matière de réduction des inégalités héritées, dont le poids reste très élevé dans les parcours de formation et lors de l'insertion sur le marché de l'emploi. Les politiques publiques spécifiquement tournées vers la mobilité sociale des jeunes déploient ainsi des moyens relativement modestes : 13 milliards d'euros sur 105 milliards. Elles se présentent assez largement comme des actions de remédiation aux résultats décevants des politiques d'éducation et d'emploi. Qui plus est, ces politiques sont éclatées en une multiplicité de « petits » dispositifs, éclatement qui traduit une situation où il est difficile d'agir directement sur les causes des difficultés constatées, et où les acteurs publics s'efforcent d'apporter des réponses partielles à des situations qui sont souvent le symptôme de difficultés structurelles.
- Ceci plaide à la fois pour une vision systémique des enjeux de mobilité sociale qui se donne pour objectif de réduire le poids des héritages sociaux dans les trajectoires des jeunes, et pour un meilleur suivi des dispositifs existants – avec sans doute une simplification et une concentration sur les plus pertinents –, accompagné du lancement d'évaluations scientifiques au long cours qui font trop souvent défaut.

